

Arrêté municipal n° 2025-010

Objet : **Organisation d'un loto
le samedi 25 janvier 2025.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

VU les articles L 322-1 et suivants et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

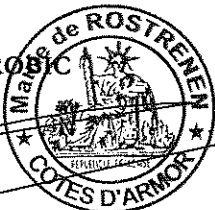
Considérant La demande présentée par l'association Breiz Biker Club zone artisanale de La Garenne 22110 Rostrenen en date du 14 janvier 2025.

ARRETE

- ARTICLE 1 : Le **Breiz Biker Club** est autorisé à organiser une loterie au capital de 3000 euros, composée de 300 cartes
- ARTICLE 2 : Le produit sera intégralement et exclusivement appliqué au fonctionnement de l'association : **pour l'entretien du terrain de motocross et l'achat de matériels pour l'entretien.**
- ARTICLE 3 : Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers
- ARTICLE 4 : La loterie est composée de :
- Bons d'achats
 - Des lots alimentaires
- ARTICLE 5 : La loterie sera organisée le **25 janvier 2025** à la salle des fêtes de Rostrenen.
- ARTICLE 6 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.
- ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rostrenen, le 14 janvier 2025

Le Maire,
Guillaume ROBERT



Julie Stoarec, Maire-Adjointe